

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

BulletinsTechniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°04 du 22 février 2006 - 2 pages

Grandes Cultures

désherbage pour la qualité de l'eau, maladies et parasites

La mise en oeuvre du suivi phytosanitaire nécessaire pour la réalisation de ces bulletins est effectuée par la DRAF-SRPV et la FEREDEC de Bretagne. Elle bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.



Prochain bulletin : le 09 mars 2006.

COLZA

Stade :

Reprise de végétation.

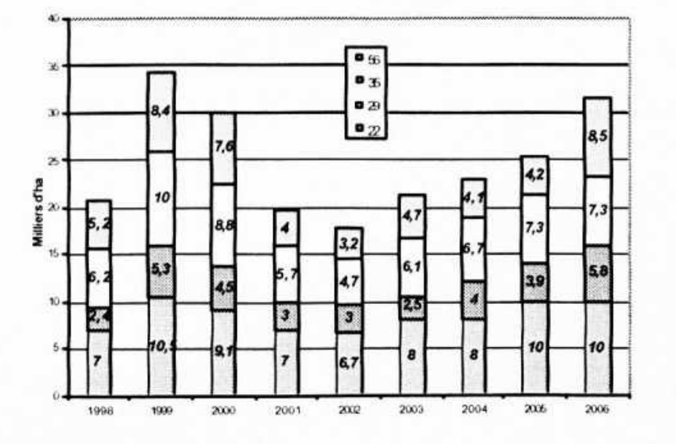
Quelques tâches de maladies, *phoma et pseudocercosporella*, sont observables sur les feuilles âgées mais sont sans conséquence. Les conditions actuelles ne sont toujours pas favorables à la reprise des vols d'insectes.

Se tenir prêt à détecter les premières arrivées, grâce notamment à la mise en place de cuvettes jaunes.

Données statisques :

Les estimations fournies par le service statistique de la DRAF confirment la progression des surfaces en colza d'hiver pour cette campagne. Elles passeraient de 24,8 en 2005 à 31,6 milliers d'hectares pour l'ensemble de la région cette année, soit une progression de 27%, surtout due à l'évolution dans le Morbihan et le Finistère. Des surfaces comparables avaient été enregistrées, pour une ou deux années, à la fin des années 80 et à la fin des années 90.

Graphique n°1 : Surfaces départementales en colza d'hiver



CEREALES

Stades observés (en fonction des semaines de semis) :

Blé :

- **Semaine 42** : 4 à 5 talles, **Semaine 43** : 1 à 5 talles, **Semaine 44** : début tallage à 3 talles ; **Semaine 45** : 4 feuilles à 3 talles ; **Semaine 46** : 3 feuilles à 2 talles ; **Semaine 47** : 3 feuilles.

Orge :

- **Semaine 42** : 5 talles ; **Semaine 43** : 4 feuilles à 4 talles, **Semaine 44** : début tallage ; **Semaine 46 :** 3 talles ; **Semaine 47** : 4 feuilles.

Triticale :

- **Semaine 41** : 5 talles ; **Semaine 43** : 4 talles ; **Semaine 46** : 3 feuilles.

Stade des mauvaises herbes :

Depuis le dernier relevé, très peu de changements ont été observés : les mauvaises herbes n'ont pratiquement pas évolué. On observe toujours une grande différence entre l'état d'avancement sur les parcelles semées fin octobre - début novembre et celui sur les parcelles semées après l'arrivée des premiers froids des 9 - 10 novembre :

- Les parcelles qui ont été semées entre les semaines 41 à 44 présentent des plantes adventices très développées : " plusieurs talles " pour les graminées, " rosette à bien développé " pour la majorité des dicotylédones remarquées sur les parcelles.
- Sur les parcelles semées semaine 45 et 46, les stades des graminées sont compris entre 2 et 4 feuilles et ceux des dicotylédones entre 3 et 4 feuilles, voire rosette ". Elles n'ont pas beaucoup progressé depuis les derniers 15 jours.

Colza :
Situation calme mais être attentif dès amélioration climatique.

Céréales :
Désherbage possible des parcelles semées semaine 45 et 46.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
280, rue de Fougères
35700 RENNES

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant :
P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382



- Pour les parcelles semées semaine 47, les mauvaises herbes sont, dans l'ensemble, encore peu développées : les graminées sont au stade " 2 feuilles " et les dicotylédones, au stade " 1 à 4 feuilles ".

Tableau n°1 : Stade moyen des graminées en fonction des semaines de semis et des zones observées.

	Semaine de semis						
	41	**42**	**43**	**44**	**45**	**46**	**47**
22 Est			6	3 F - 6			
22 Est					2 F		2 F
22 Ouest					1 - 4 F		
29 Nord							2 F
29 Sud					2 - 3 F	2 - 3 F	2 F
35 Nord			DT - 6				
35 Sud	6	DT - 6	4 F - 6	4 F - DT	3 - 4 F		
56 Est			4 F - 6				
56 Nord Ouest				6			
56 Sud						3 - 4 F	

0,5 : Cotylédons　　P L : Pas levées　　6 : Plusieurs talles
F : Feuilles　　DT : début tallage

Tableau n°2 : Stade moyen des dicotylédones en fonction des semaines de semis et des zones observées.

	Semaine de semis						
	41	**42**	**43**	**44**	**45**	**46**	**47**
22 Est			4 F - 5	5	4 F		
22 Est					2 - 4 F	3 - 4 F	4 F
22 Ouest				5	4 F		
29 Nord							1 à 4 F
29 Sud					4 F - 5	1 - 3 F	2 - 4 F
35 Nord		4 F - 6	4 F - 6				
35 Sud	5 - 6	4 F - 6	4 F - 6	4 F - 5	2 - 3 F		
56 Est			4 F - 6		4 F		
56 Nord Ouest				4 F - 5			
56 Sud						3 - 4 F	

0,5 : Cotylédons　　P L : Pas levées　　6 : Bien développé
F : Feuilles　　5 : Rosette

Les parcelles semées semaine 45 et 46 présentent des mauvaises herbes qui sont toujours à des stades de développement facilement contrôlables. Mais, un traitement herbicide doit être envisagé seulement lorsque les conditions climatiques seront redevenues favorables.
Pour les parcelles semées semaine 47 (sauf zones côtières très douces), les plantes adventices ne sont pas encore assez développées pour prévoir un traitement herbicide.
Dans tous les cas, il est important de suivre l'évolution des stades de la végétation adventice pour intervenir au meilleur moment, tout en tenant compte des conditions météorologiques.

Données statisques :

Alors que les surfaces en blé tendre sont toujours largement prépondérantes mais évoluent peu, les orges d'hiver reprennent un peu d'importance au détriment du triticale. L'avoine, et même le seigle dans le Finistère, sont aussi plus présents.
La part du blé tendre sur l'ensemble des céréales d'hiver est la plus importante dans l'Ille-et-Vilaine (79 % des surfaces contre 72 % en Côtes d'Armor, 63 % dans le Morbihan et 61 % dans le Finistère).

Tableau n°3 : Estimations des surfaces semées en céréales d'hiver dans la région (source DRAF)

	22	*29*	*35*	*56*	*Bretagne*
Blé tendre	**92 000**	53 700	**94 000**	56 000	295 700
Seigle	180	**1 500**	100	200	1 980
Orge	**20 000**	**18 000**	10 000	14 000	62 000
Avoine	**5 000**	2 600	2 000	2 000	11 600
Triticale	10 000	12 300	13 000	**16 000**	51 300

(en gras, surfaces départementales supérieures à la moyenne régionale)

REGLEMENTATION :

retraits insecticides

Suite à la décision communautaire de non-réinscription du triazamate et de l'endosulfan, les produits à base de ces substances actives vont être progressivement interdits :
– Triazamate (AZTEC, DOCTUS) : limite de commercialisation 30/06/06 ; limite d'utilisation 31/12/06.
– Endosulfan (nombreuses spécialités) : limite de commercialisation 31/12/06 ; limite d'utilisation 02/06/07 (échéances prévues, en attente de validation réglementaire).